

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 19

chargée de l'examen du rapport-préavis N° 2019/03 : Réponse au postulat de Mme Alice Genoud et M. Hadrien Buclin « Après Lausanne Capitale olympique, Lausanne capitale verte ? »

Présidence :	Joël TEUSCHER
Membres présents :	Karine BEAUSIRE BALLIF Musa KAMENICA Diane WILD Alice GENOUD Anne BERGUERAND Céline MISIEGO Nicola DI GIULIO Jean-Marie FÜRBRINGER Anita MESSERE, r. Fabrice MOSCHENI
Membres excusés :	Mathieu MAILLARD
Membres absents :	Astrid LAVANDEROS BERRIOS
Représentant-e-s de la Municipalité :	Grégoire JUNOD, Syndic, Directeur de la culture et du développement urbain ; Marie KOLB Adjointe au chef de service, Service des parcs et domaines, Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture
Notes de séances	Marie-Noëlle DOMO-AUBORT Adjointe à la secrétaire générale, Direction de la culture et du développement urbain

Lieu : salle des commissions de l'Hôtel de Ville

Date : jeudi 4 avril 2019

Début et fin de la séance : 16h30 – 17h00

La Municipalité présente ses collaboratrices et rappelle sa position sur une éventuelle postulation au titre de capitale verte européenne qu'elle considère comme une bonne idée ; toutefois c'est une démarche qui demande du temps.

La postulante comprend cette décision et demande quelques précisions, notamment sur l'analyse de la situation. La municipalité rappelle que l'atout principal de ce prix est la communication et qu'en conséquence, il faut mesurer l'investissement nécessaire. La différence entre prix et label et également explicitée.

1. Tour de table

Des commissaires déplorent le manque de cohérence de Lausanne, notamment en matière de communication et cette course aux labels. La commission est partagée sur les chances de Lausanne pour un tel prix.

Conseil communal de Lausanne

Le Syndic rappelle la distinction entre les labels relativement faciles à obtenir qui font partie d'une stratégie globale de communication et un prix comme proposé, qui demande un autre investissement, mais permet également un autre niveau de communication.

Un commissaire relève l'importance d'évaluer le rapport coût-bénéfices de la démarche.

Globalement les commissaires sont satisfaits de la réponse de la municipalité qui tient compte de la situation globale et ne se focalise pas sur l'obtention « à tout prix » d'un tel prix.

2. Analyse des points spécifiques du préavis

Point 5. Réponse de la Municipalité : En bas de la page 3, une coquille s'est glissée. Il faut lire « comme la fourniture de plus de 90% d'une électricité renouvelable dont plus de la moitié d'origine indigène » au lieu de « comme la fourniture d'une électricité indigène de plus de 90% dont plus de la moitié d'origine indigène,... ». Il est également relevé que la candidature Lausannoise n'est pas directement liée au calendrier du Brexit comme on pourrait le comprendre.

Point 6. Cohérence avec le développement durable : un commissaire relève que non seulement la candidature, mais également le décalage de son dépôt est cohérent avec le développement durable.

3. Décisions

Conclusion(s) de la commission : Le rapport-préavis est approuvé par 7 oui, 2 non et 0 abstentions.

Lausanne, le 18 avril 2019

Le rapporteur :
Joël Teuscher